



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal  
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et  
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

## C O M P T E R E N D U

Réunion du Comité Directeur  
vendredi 04 mai 2018

### Présents :

Mmes

CASSAIGNEAU - CLAMENS - LOZANO - MONDRAGON -  
RATHBERGER - SARMAN

Mrs

ARCANGELI - ARNAUD - AZEMA - BEIGNON - DALLIER  
- DEBEZI - DUCASSE - GALIANO - JOUANY - JURADO -  
HUGUET - LACROUX - LE BOT - LE MANACH - NEVEU -  
PINAUD - RICARD - VIGNERES

### Absents excusés :

Mmes

ROUGES

### Préambule du Président

Bonjour à toutes et tous, et encore une fois merci de vous être soustraits à vos obligations afin de pouvoir être des nôtres.

Peu de choses depuis notre dernière réunion, si ce n'est les sempiternels fauteurs de troubles ou récalcitrants qui ne comprennent toujours pas que la règle dans ce département n'est pas au laxisme et chaque fois qu'il y a lieu, nous sanctionnerons ces énergumènes.

Il faut également savoir que le Président que je suis n'a pas un droit discrétionnaire pour lever les sanctions selon mon bon gré. Et je ne me cache pas derrière la réglementation pour ne pas accéder aux demandes de levées de sanctions qui m'arrivent maintenant régulièrement. Paradoxalement, les courriers sont tous frappés d'un contenu quasi identique, reposant sur une littérature singulièrement « juridique », je constate et cela me paraît curieux. Il existe des voies de recours, que les prévenus les utilisent ou pas ce n'est pas mon problème. Le droit de se défendre et de faire valoir ses droits existe, il faut s'en saisir lorsque l'on estime avoir été injustement sanctionné ou trop sévèrement sanctionné. Si on ne le fait pas, c'est qu'on estime qu'il n'y a pas lieu de le faire. Pour mémoire, l'appel d'un justiciable peut entraîner également l'appel du Comité et cette démarche aura une incidence sur la décision de l'organe d'appel, puisque l'appel du Président du Comité signifie de facto l'impossibilité d'une peine réduite. Une fois la moitié de la peine effectuée, le Comité Directeur (et non le Président) examine et se prononce sur la demande. Il est donc inutile de me menacer de je ne sais quelle juridiction ou de je ne sais quel tribunal, pour je prenne une décision en faveur de tel ou tel, car en l'espèce la règle sera respectée puisque c'est la base même de l'équité et de l'égalité des personnes devant la loi.

Toutefois, le fait d'être arbitre ou délégué ne donne pas un blanc-seing pour agir ou se comporter n'importe comment. Le fait de représenter une autorité quelle qu'elle soit impose des droits et des devoirs. Car, on représente au-delà de notre personne une institution et nos attitudes peuvent avoir une incidence sur l'image de celle-ci. Si les joueurs et joueuses doivent respecter un arbitre dans l'exercice de ses fonctions, il en va de même pour ce dernier. Et le fait de faire un rapport sur les réactions des joueurs n'exclut pas que la Commission de Discipline voire les Présidents du Comité

et de la Commission de Discipline lors de l'engagement des poursuites se posent la question du fait générateur.

Qu'il soit bien clair pour tous, ce Comité n'est pas prêt à lâcher du lest en matière de discipline, mais il n'est pas non plus prêt à ce qu'on se serve de lui pour régler des conflits de personnes ou régler je ne sais quels règlements de compte personnels. Le bénévolat sportif demande un investissement tel, qu'il peut se passer de ces dérives. Nous avons assez de travail à faire pour être saturé par ces comportements ineptes.

Michel LE BOT

### *1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 2 mars 2018*

Le compte rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée n'apporte aucune autre remarque supplémentaire et est approuvé à l'unanimité.

### *2- Départ à la retraite de Patricia, secrétaire administrative*

Bonne nouvelle pour Patricia : suite à la rencontre avec son gestionnaire de carrière, notre secrétaire administrative va faire valoir ses droits à la retraite et ce sera très certainement au 1/08/2018.

Moins bonne nouvelle pour le Comité, car en perdant Patricia, c'est la mémoire du Comité que nous perdons. En effet, si les élus(es) passent, les salariés(es) restent et si certes nul(le) n'est irremplaçable, certains(es) le sont plus difficilement que d'autres. Tout le monde s'accordera à reconnaître qu'avec ce départ, on va perdre beaucoup : ses connaissances, sa capacité à travailler, sa disponibilité, les services rendus aux clubs et dirigeants faisaient de Patricia, une pièce maîtresse du Comité. Et je ne crois pas que les dirigeants de clubs me contrediront.

Devant cette situation, le président a pris contact avec Pôle Emploi et PSA31 qui est en charge de la gestion de la paie et du volet social du Comité, des documents leur ont été adressés pour validation de la fiche de poste et du futur contrat de travail.

Jean-Bernard VIGNERES fait remarquer que Valérie Sarman pourrait candidater pour ce poste, qu'en est-il exactement ?

Réponse du Président : au départ, j'avais envisagé un tuilage de 6 mois à un an permettant, puisque Valérie était intéressée par le poste compte tenu de son cursus, de faire un passage de témoin en douceur.

Mais compte tenu des remarques que j'ai eues, il m'a semblé plus judicieux de passer par un recrutement. Il ne faut pas perdre de vue qu'il nous faut trouver une personne rapidement opérationnelle, aussi, le ou la candidat (e) devra connaître le monde associatif, sportif et surtout celui de la pétanque. Je ne voudrais pas connaître les désagréments de l'absentéisme ou je ne sais quel problème dû au fait que la personne recrutée découvrirait un poste de travail et avec une charge de travail qui ne lui conviendrait pas.

Nous sommes régis par la CCNS (Convention Collective Nationale du Sport) et le recrutement opéré se fera sur un poste d'agent administratif-secrétaire placée en Catégorie 2, ce qui sous-entend une formation professionnelle sanctionnée par un bac pro.

Cette situation aura un impact financier sur les comptes du Comité Départemental par le versement d'une indemnité de départ à la retraite et d'une indemnité conventionnelle qui n'avait pas été prévu.

Le Président nous tiendra au courant de l'avancement de cette démarche, dès réception du courrier de Patricia officialisant la date de son départ.

### *2- Bilan des Championnats*

#### a) CZC Vétérans

A ce jour, des résultats sont encore en cours de traitement. Il apparaît que sur les 2 premières journées, la participation est à peu près homogène avec 382 doublettes sur la première journée et 368 sur la seconde,

soit légèrement en baisse par rapport à 2017 mais qui s'explique par la création de la deuxième division de CDC vétérans qui monopolise à peu près 80 joueurs

Il semblerait qu'il y ait une mauvaise communication sur la finalité de cette compétition car beaucoup pensent encore que les trois premiers clubs participeraient à la finale de CZC alors que cette dernière a été supprimée lors du Congrès Départemental dernier. Un rappel sera fait sur le site officiel du Comité 31 avant la 3<sup>ème</sup> journée pour bien rappeler la règle du jeu à compter de cette année. Les classements seront sur le site début de la semaine prochaine.

Vu le temps qu'il faisait hier, jeudi 3 mai, en cas de mauvais temps et sur demande du responsable du Comminges, la journée prévue à Saint-Béat serait reportée au 14 juin même lieu. Il s'agit d'un report de compétitions mais pas d'une annulation.

Le président souligne que lors du prochain Congrès départemental, il sera souhaitable d'expliquer à l'assemblée qu'en CZC open la 3<sup>ème</sup> division a été fusionnée.

b) CDC Vétérans

C'est un Championnat qui marche très bien, les deux divisions fonctionnent bien et les écarts de niveaux semblent se résorber.

c) CDC JP

Championnat qui marche bien aussi, même s'il est à déplorer un forfait du TPO à la troisième journée qui (semble-t-il) pourrait s'expliquer par la participation massive de licencié(e) du secteur de Toulouse à des compétitions en Espagne sur cette période, participation qui peut expliquer aussi la baisse de participation de ce secteur à des épreuves qualificatives en HG.

Il serait souhaitable d'avoir un dialogue avec les organisateurs de ces compétitions en Espagne, membres du TPO, afin d'éviter d'organiser en parallèle des compétitions non officielles en Espagne et des Compétitions officielles organisées (et programmées de longues dates) par le CD31.

Le règlement pour forfait partiel d'un match sera appliqué et les 100€ retenus sur les indemnités sportives versées par la CD31.

Au vu des résultats de la première phase, une deuxième phase sera bâtie et qualifiera une équipe de la Haute-Garonne à la finale du CRC JP.

Pour 2019, la Fédération met en place le CNC JP ce qui induit que (au moins) le Champion Occitanie 2019 participera à la Finale Nationale.

d) Secteur

Participation très honorable puisque 21 482 participations individuelles ont été enregistrées pour 18 516 l'année dernière, soit une progression de 16%, progression ramenée à 3% par l'organisation d'un second tour qualificatif promotion en 2018 qui a comptabilisé 689 triplettes. Le point d'orgue revient :

- aux championnats doublettes (H/F) qui totalisent 1273 doublettes soit 2546 personnes
- aux championnats triplettes, (H/F) qui totalisent 899 triplettes soit 2697 personnes

Ces participations sont en hausse dans presque la totalité des secteurs (en tenant compte du 2<sup>ème</sup> tour Triplette promotion) :

- 32% dans les 4 Vallées, plus forte progression
- 20% dans le Grand Lauragais et Grenade
- 16% à Toulouse
- 8% à Carbonne
- 1% à Pibrac

Une baisse de la participation pour l'année prochaine est à envisager puisqu'il n'y aura plus qu'un tour et moins de qualifiés. L'avenir nous le dira. Mais quoiqu'il en soit, et par conséquence, le budget

prévisionnel 2019 sera établi sur la base d'une perte de recette et devra présenter l'étude d'une compensation pour 2019 voire 2020. Un long débat s'instaure sur l'éventuelle source de nouvelles recettes, et sur les postes de dépenses à compresser comme les récompenses des Champions Départementaux sur des compétitions de renom, la communication, l'habillement des Champions pour le France ou Midi-Pyrénées etc.

e) Q.Ligue

Leur organisation n'a rencontré aucun problème majeur. Il faut se réjouir d'avoir eu moins de remplacement à faire et beaucoup moins d'absence le jour J.

Si l'interdiction du port du jeans focalise tous les esprits, il ne faut pas en oublier pour autant, le règlement officiel sur le haut de la tenue qui précise que l'équipe doit porter le haut identique avec l'identité du Club.

La consigne pour la bonne application de ces règles vestimentaires sur le terrain des Championnats Départementaux, relève de l'arbitre de la compétition qui fait un contrôle lors de la remise des tickets de jeux aux équipes sur le terrain, signale les anomalies au Délégué de la compétition qui demande la réunion du jury pour statuer.

Là aussi, nombreuses furent les interventions des uns et des autres, sur le sujet des tenues et plus particulièrement de l'interdiction du port du jean bleu, troué, déchiré sur les Championnats France, Régionaux et Départementaux, du haut identique avec l'identité club pour ces deux derniers. Serge GALIANO, responsable des arbitres en HG adressera un rappel aux arbitres.

f) Championnat Départemental Jeu Provençal à Tournefeuille

Bonne logistique, très bonne restauration, terrains bien agencés, bonne organisation et respect du cahier des charges avec un petit bémol pour le manque d'éclairage des terrains et du podium, le samedi soir. Seulement 4 équipes ont été rappelées à l'ordre sur l'interdiction du port du jeans mais malheureusement, beaucoup (trop) d'équipes ne portaient pas la tenue identique de leur Club.

Le président rappelle qu'il est interdit de vendre de l'alcool sur les compétitions sportives dont fait partie la pétanque et le jeu provençal.

g) Championnat Départemental Triplette Jeunes à Saint-Alban

Un 1<sup>er</sup> tirage avait été fait puis annulé par le fait que des inscriptions sont arrivées au-delà de la date butoir. Nous avons enregistré 24 minimes, 24 cadets et 10 juniors pour la qualification au championnat de France d'une équipe en minime, deux en cadets et une en junior. Cette compétition s'est très bien passée, avec le bonheur de jouer les phases finales dans le boulodrome couvert avec les panneaux d'affichage.

Très bonne organisation du Club de Saint-Alban. Remarque sur les convocations des arbitres : trois arbitres le samedi et quatre le dimanche, cela fait un peu trop.

h) Critérium des jeunes à Pointis Rivière (la Boule Pointine)

Très bon accueil et très bonne organisation, belle compétition avec moins d'équipes présentes, 15 minimes, 14 cadets et seulement 6 juniors. Sont qualifiés au Championnat Midi-Pyrénées, 1 équipe en minime, 2 en cadets et 1 en junior (les noms et les photos sont sur le site du Comité). Point négatif, 3 délégués et 3 arbitres pour 35 équipes, cela fait beaucoup. Merci à Francis et Alain qui ont réalisé tout le travail de préparation des graphiques.

i) Championnat Midi-Pyrénées Triplette Jeu Provençal à Lhospitalet (46)

Lhospitalet est un petit village à côté de Cahors, cadre idyllique dans un joli coin de campagne. Très bonne organisation, très bonne restauration, terrains de bonne qualité sous un soleil resplendissant le samedi et un déluge le dimanche ! A déplorer, **encore**, un problème de tenues, plus cette fois sur le haut identique des équipes avec l'écusson de leur comité que sur l'interdiction du jeans bleu, déchiré, troué. Cinq équipes présentes pour notre département, une seule parvient en demi-finale, MAZAS, DOUMOYA et DEMETTER.

## 2- Point des licences et Trésorerie

SECTEURS		LICENCES AU 04/05/2018	LICENCES AU 12/05/2017		LICENCES AU 18/10/2017		% PAR RAPPORT à 2017	RATIO
N°	NOM							
1	TOULOUSE	1353	1310	43	1364	-11	99.19	-0.81
2	COMMINGES	1518	1531	-13	1587	-69	95.65	-4.35
3	4 VALLEES	2269	2188	81	2242	27	101.20	1.20
6	CARBONNE	1179	1127	52	1177	2	100.17	0.17
8	GRENADE	1047	1024	23	1062	-15	98.59	-1.41
10	MURET	1056	1051	5	1083	-27	97.51	-2.49
11	PIBRAC	1451	1495	-44	1543	-92	94.04	-5.96
13	GLS	1784	1826	-42	1882	-98	94.79	-5.21
<b>TOTAL CD31</b>		<b>11657</b>	<b>11552</b>	<b>105</b>	<b>11940</b>	<b>-283</b>	97.63	<b>-2.37</b>
<b>C° TERRITORIALE M.P</b>		<b>32931</b>	<b>32742</b>	<b>189</b>	<b>33823</b>	<b>-892</b>	<b>97.36</b>	<b>-2.64</b>
9	ARIEGE	2524	2571	-47	2714	-190	93.00	-7.00
12	AVEYRON	4162	4097	65	4176	-14	99.66	-0.34
31	HTE GARONNE	11657	11552	105	11940	-283	97.63	-2.37
32	GERS	2953	3023	-70	3100	-147	95.26	-4.74
46	LOT	2341	2262	79	2353	-12	99.49	-0.51
65	HTES PYRENEES	1679	1609	70	1669	10	100.60	0.60
81	TARN	4301	4299	2	4410	-109	97.53	-2.47
82	TARN ET GARONNE	3314	3329	-15	3461	-147	96.19	-3.81
<b>FFPJP</b>		<b>289242</b>	<b>288606</b>	<b>636</b>	<b>298218</b>	<b>-8976</b>	<b>96.99</b>	<b>-3.01</b>

## b) Trésorerie

Pour le déplacement à Lhospitalet, notre trésorier s'est trouvé pris au piège de nos propres règlements qui prévoient la prise en charge des équipes qui avaient plus d'1h30 de route entre le siège du club et le lieu du championnat Midi-Pyrénées, se verraient remboursés les frais de nuitée et le repas de la veille au soir dudit championnat, sur présentation de justificatifs et dans la limite d'un forfait de 18€ pour la restauration et de 45€ pour la nuitée. Or, pour le déplacement à Lhospitalet, toutes les équipes avaient un déplacement entre 1h15 et 1h30 ! La question s'était posée et la réponse trouvée, le principe de base a été appliquée.

Or, le même problème s'est posé pour Foix qui se trouve entre 1h05 et 1h30 de Toulouse sauf peut-être pour Cazères ... Le comité valide la prise en charge forfaitaire du trajet, de la nuitée et de la restauration pour le déplacement des équipes à Foix, sur présentation de justificatifs et dans la proportion du forfait.

Notre règlement devra être revu pour privilégier les kilomètres bien que sur les marges nous aurons toujours la même difficulté.

Sur le budget proprement dit, rien que des opérations de fonctionnement classiques et des dépenses qui s'élèvent quand même à 185 000€ (dont l'acompte des licences versées à la FD). Recettes :

Licences	=> 225 000€ pour 313 000€ vendues (reliquat encore dans les secteurs)
Mutations	=> 25 154€ pour 21 900€ budgétés
Inscriptions	=> 42 960€ pour 36 000€ budgétés
Duplicatas	=> 3 550€ pour 1 500€ budgétés (si tous les duplicatas sont payants)

## 6- Questions diverses

### Michel LEBOT

Fait part à l'ensemble des membres du Comité des difficultés rencontrées par le mouvement sportif Français en raison de la baisse de la part territoriale du CNDS (moins d'argent pour les subventions attribuées aux clubs, comités et fédérations), des exigences du gouvernement sur la gestion du mouvement sportif par le CNOSF (le Président était présent le 25/04 lors du Congrès extraordinaire du CNOSF), des glissements d'action hier menées par le mouvement sportif demain par les collectivités locales. En un mot plus de travail, plus d'exigences et moins d'argent.

Aussi lecture est faite par le président de différents courriers auxquels il souscrit :

- [Communiqué du CNOSF](#)
- [Courrier ANDES \(maires élus sports\)](#)
- [Courrier du CDOS 31](#)

### Frédéric DEBEZI

- Lasbordes demande si le challenge Perez peut être reporté dans la même composition au 23 septembre 2018 ? Pas de problème.

**L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 23h45**

**La prochaine réunion est fixée au mercredi 27 juin 2018 à 20h**

Le Président du CD 31,  
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,  
Marie-Madeleine CLAMENS.

